



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH – 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Berne, 19.04.2006

Communiqué de presse

OUI AUX ARTICLES CONSTITUTIONNELS!

Ce prochain 21 mai, les citoyennes et les citoyens suisses se prononceront sur l'adjonction d'articles visant à légiférer l'espace de la formation de notre pays. **L'UNES soutient la mise en place de ces articles.**

Pourquoi modifier la Constitution?

Jusqu'à présent, la formation est un domaine dans lequel les cantons sont restés fortement souverains. De fortes disparités ont pu être constatées. Les systèmes de formation des différents cantons sont pour le moins hétéroclites. Les articles soumis à la votation populaire devraient permettre de rééquilibrer les compétences cantonales et fédérales et de gommer les trop fortes différences cantonales.

Pour une formation supérieure enfin harmonisée!

L'UNES soutient fermement depuis longtemps un élargissement des compétences de la Confédération dans le domaine de la formation, notamment dans l'établissement d'un système d'aide aux études rationnel, cohérent et national. Les trop diverses politiques cantonales en matière de soutien aux étudiant-e-s sont un frein important à l'égalité des chances. Seul un système de bourses peut nous garantir un accès plus égalitaire à la formation. De plus, les articles vont dans le sens d'un décloisonnement de l'ensemble de la formation supérieure dont la principale fracture réside entre les Universités et les Hautes écoles supérieures.

Nous regrettons cependant l'absence de la formulation d'un droit inconditionnel à la formation tel que formulé dans le pacte de l'ONU relatif aux droits sociaux et culturels. Un tel droit aurait dû clairement figurer d'un un texte légal aussi fondamental que la constitution.

Quels enjeux?

L'UNES se réjouit de constater qu'une prise de conscience politique, au sujet de la formation et de la recherche se fait enfin sentir: les articles constitutionnels remportent une large adhésion des parlementaires et des différents partis politiques suisses. Les articles sont le fruit d'une négociation où chaque partie en présence a effectué quelques concessions. Si l'UNES soutient les articles dans leur globalité elle s'interroge cependant sur l'utilisation de certains d'entre eux qui nécessitent des précisions. Ainsi l'article 63a laisse entendre que toutes les institutions concernées par les hautes écoles pourraient obtenir le soutien de la Confédération. L'UNES estime que la possibilité d'étendre le financement de la formation supérieure aux structures privées mérite d'être légiféré plus précisément.

L'UNES est consciente de l'importance que vont prendre certains organes se situant entre les instances cantonales et fédérales. Elle souhaite que ces instances dont la création devrait aboutir par le biais de la future loi sur les hautes écoles à venir soient les plus représentatives et les plus démocratiques possibles.

Pour plus d'informations, adressez-vous à:

Rahel Imobersteg, Co-Präsidentin VSS, 079 297 70 38

Guillaume Henchoz, co-président UNES, 078 886 74 06